



Secrétariat Général
Réf. : BBz/MS 12.04.18

Affaire suivie par
Bruno BARTHEZ et Michèle LELOU
☎ 04 66 80 88 02 ou 04 66 80 89 84
E-mail: mairie@sommieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018



PROCES VERBAL



Le **12 avril 2018** à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à l'Espace Lawrence Durrell dans la salle Alexandrie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy MAROTTE, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 22	Représentés : 2	Votants : 24
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

PRESENTS : Guy MAROTTE (Maire), Guy DANIEL, Hélène de MARIN VERJUS, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre BONDOR, Hélène GALIA GRAVAT, Michel FRANGEOT, Jean-Jacques ROUSSET (adjoints), Camille SEGUIER, Yvette BERTRAND COURTOT, Jean-Louis RIVIERE, Christophe SCHERRER, Sandrine MROZOWSKI, Patrick CAMPABADAL.(conseillers délégués), Sylvie ROYO, Régis CARRIERE, Christian PIERRE, Suzanne HERISSON, Dominique VALMALLE, Louise BILLY, Robert DAUMAS, , Mireille VALLORANI,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Maryse SIRVENT (procuration à Patrick CAMPABADAL), Véronique CHATARD (procuration à Sandrine MROZOWSKI)

ABSENTS : Sabrina BERTONE, Bastien MAURY

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvette BERTRAND COURTOT

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2018

ADMINISTRATION/FINANCES

- 2) Budget de la commune – Approbation du compte administratif 2017
- 3) Budget de la commune – Approbation du compte de gestion 2017
- 4) Budget de la commune – Affectation des résultats 2017
- 5) Budget de la commune – Budget primitif 2018
- 6) Taux des contributions directes pour l'année 2018
- 7) Budget annexe de l'eau – Approbation du compte administratif 2017
- 8) Budget annexe de l'eau – Approbation du compte de gestion 2017
- 9) Budget annexe de l'eau – Affectation des résultats 2017
- 10) Budget annexe de l'eau – Budget primitif 2018
- 11) Budget annexe photovoltaïque – Approbation du compte administratif 2017
- 12) Budget annexe photovoltaïque – Approbation du compte de gestion 2017
- 13) Budget annexe photovoltaïque – Affectation des résultats 2017
- 14) Budget annexe photovoltaïque – Budget primitif 2018
- 15) Tarifs municipaux 2018 – Occupation temporaire des salles municipales – Additif à la délibération n° 2018.02.004 du 6 février 2018
- 16) Subvention communale 2018 au CCAS
- 17) Subventions communales 2018 aux associations

ADMINISTRATION/PERSONNEL

- 18) Création d'emplois saisonniers 2018

ADMINISTRATION/MEDIATHEQUE

- 19) Renouvellement de la convention entre le centre social Calade et la médiathèque municipale de Sommières

URBANISME/PATRIMOINE

- 20) Paroisse de Sommières – Approbation de la convention pour les travaux de rénovation

URBANISME/URBANISME REGLEMENTAIRE

- 21) Modification de dénomination de voirie

ADMINISTRATION/FINANCES

- 22) Garantie avec contrat de prêt accordé à la SA HLM « Un toit pour tous »
- 23) Exercice 2018 – Budget de la commune – Réalisation d'un emprunt PSPL auprès de la Caisse de dépôts et consignation pour le financement du programme de travaux du lycée

Questions diverses

Le maire porte à la connaissance de l'Assemblée, les décisions prises au nom du Conseil Municipal au titre de l'article I 2121-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de la délibération du 28 mars 2014:

Réf de la décision	Date	Objet
2018-009	10.04.2018	Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour le service technique municipal auprès du garage AUTO STYL sis à Sommières

2018.04.018 – ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que :

- Le procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2018
- Le compte-rendu intégral distribué aux conseillers municipaux le 11 avril 2018
- Publié sur le site internet de la ville le 11 avril 2018

Il est demandé au conseil municipal,

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018

Le conseil municipal accepte ces propositions
24 Pour (unanimité)

2018.04.019 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2017 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2017 approuvant le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2017 du budget de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017
011	Charges caractère général	1 364 593,30	1 143 283,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 364 343,00	2 312 120,97
023	Virement à la section investissement	600 000,00	
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements / ventes)	558 391,00	558 391,00
65	Autres charges gestion courante	442 788,00	431 071,22
66	Charges financières	248 906,22	230 847,70
67	Charges Exceptionnelles	5 275,00	5 258,99
68	Dotations Amortissements / Provisions	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES		5 584 296,52	4 680 973,23

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017
002	Résultat fonctionnement reporté	71 529,52	
013	Atténuations des charges	42 500,00	59 266,57
042	Op d'ordre Transfert entre sections	200 000,00	199 968,30
70	Produits des services	420 160,00	440 202,79
73	Impôts et taxes	2 938 769,00	3 032 122,18
74	Subventions d'exploitation	1 215 748,00	1 313 222,31
75	Autres produits de gestion	85 590,00	150 613,47
77	Produits Exceptionnels	10 000,00	15 287,56
78	Reprise sur provisions et amortiss.	600 000,00	600 000,00
TOTAL DES RECETTES		5 584 296,52	5 810 683,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 129 709,95

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER
001	Solde Exécution sect. Invest. Reporté	412 000,60		
040	Op d'ordre entre sections	200 000,00	199 968,30	
16	Capital des emprunts	700 000,00	685 989,63	
20	Immobilisations incorporelles	262 558,84	52 548,38	195 254,40
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations	4 658 107,58	2 824 633,01	1 833 474,57
TOTAUX		6 232 667,02	3 763 139,32	2 028 728,97
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution			
021	Virement de la section de	600 000,00		
024	Produits cessions immobilisations			
040	Dotations - amortissements - ventes	558 391,00	558 391,00	
10	Dotations, fonds divers	777 948,00	755 434,10	
13	Subventions	866 328,02	272 996,22	691 548,52
16	Emprunts, Cautions	3 430 000,00	2 030 960,00	1 399 040,00
21	Immobilisations		0,00	
TOTAUX		6 232 667,02	3 617 781,32	2 090 588,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			-145 358,00	61 859,55

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
	Opérations de l'exercice	recettes	5 810 683,18	recettes
	dépenses	-4 680 973,23	dépenses	-3 763 139,32
Résultat de l'exercice 2017	résultat	1 129 709,95	résultat	-145 358,00
Résultats de l'exercice 2016	Résultat Clôture 2016	371 529,52	cpte 001	-412 000,60
	affecté à l'investissement (1068)	300 000,00	excédent d'investissement	0,00
	reste en report	71 529,52	résultat	-412 000,60
résultat de clôture 2017	résultat	1 201 239,47	résultat	-557 358,60
Restes à réaliser	recettes	0,00	recettes	2 090 588,52
	dépenses	0,00	dépenses	-2 028 728,97
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	61 859,55
Résultat global avec les reports	résultat	1 201 239,47	résultat	-495 499,05

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Yvette BERTRAND-COURTOT doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal,

- **d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget de la commune dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit:**

Pour la section de fonctionnement :	excédent de :	1 201.239,47 €
Pour la section d'investissement :	déficit de :	-557.358,60 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

Monsieur le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

23 Pour (unanimité)

2018.04.020 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que les écritures passées par le receveur pour 2017 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- d'adopter le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2017

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (unanimité)

2018.04.021 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2017 :	Excédent	1 129.709,95
résultat antérieur reporté:		71.529,52
D'où un résultat de clôture 2017 définitif :	Excédent	1 201.239,47

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2017 :	Déficit	-145.358,00
résultat antérieur reporté :	Déficit	-412.000,60
d'où un résultat de clôture 2017 définitif :	Déficit	-557.358,60
Montant des restes à réaliser		
recettes restant à réaliser :		2.090.588,52
dépenses engagées non mandatées :		-2.028.728,97

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De constater les résultats du compte administratif 2017 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement soit 1.201.239,47 € de la manière suivante :
 - 1.000.000,00€ en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
 - 201.239,47 € en section de fonctionnement en report à nouveau.
- De dire que ces résultats seront repris au budget primitif 2018 du budget de la commune
 - 1.000.000,00 € en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 201.239,47 € en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté,
 - 557.358,60 € en dépense d'investissement au compte 001 solde d'exécution reporté,
 - les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (unanimité)

2018.04.022 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2018

Vu les articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu le débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du 10 avril 2018,

Vu les délibérations du 12 avril 2018, approuvant le compte administratif 2017, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal

- De voter par chapitres le budget primitif 2018 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après
- D'approuver le programme des investissements 2018 et de leurs financements

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chap	intitulés	BP 2018
023	Virement à la section d'Investissement	0,00
011	Charges à caractère général	1 505 544,92
012	Charges de personnel	2 368 550,00
042	Opérations d'ordre	550 405,57
65	Autres charges de gestion courantes	421 088,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	283 461,87
67	Charges exceptionnelles	10 300,00
TOTAUX		5 139 350,36
FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chap	intitulés	BP 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté	201 239,47
013	Atténuations de charges	32 500,00
042	Opérations d'ordre entre section (Travaux en régie)	200 000,00
70	Produits des services	439 060,00
73	Impôts et taxes	2 995 128,00
74	Dotations et participations	1 166 086,00
75	Autres produits de gestion courante	95 336,89
77	Produits exceptionnels	10 000,00
TOTAUX		5 139 350,36

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports	Propositions nouvelles	Total BP 2018
001	Solde d'exécution	0,00	557 358,60	557 358,60
040	Opérations d'ordre entre sections (Travaux en régie)	0,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	809 000,00	809 000,00
20	Immobilisations incorporelles	195 254,40	620 086,00	815 340,40
204	Subventions d'équipements versées	0,00	787 490,06	787 490,06
21	Immobilisations corporelles	1 833 474,57	8 146 095,46	9 979 570,03
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses		2 028 728,97	11 130 030,12	13 158 759,09

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports	Propositions nouvelles	Total BP 2018
024	Produits de cessions d'immobilisation	0,00	1 629 000,00	1 629 000,00
040	Opérations d'ordre	0,00	550 405,57	550 405,57
10	Dotations, fonds divers	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00
13	Subventions d'investissement	691 548,52	3 943 765,00	4 635 313,52
16	Emprunts	1 399 040,00	3 500 000,00	4 899 040,00
	Total des recettes	2 090 588,52	11 068 170,57	13 158 759,09

Le conseil municipal accepte ces propositions

12 Pour – 8 abstentions (Patrick CAMPABADAL – Louise BILLY – Christophe SCHERRER – Jean-Louis RIVIERE – Sandrine MROZOWSKI – Pierre MARTINEZ – Maryse SIRVENT – Véronique CHATARD) – **4 contre** (Robert DAUMAS – Sylvie ROYO – Mireille VALLORANI – Suzanne HERISSON)

Pierre MARTINEZ informe qu'il ne partage pas les grandes orientations de ce budget. Il estime que l'endettement de la commune est colossal et risque d'interdire les investissements extra-lycée.

Il considère que les finances de la commune sont dans le rouge et qu'à ce titre sa responsabilité d'élu l'incite à s'abstenir sur le vote du budget. Il précise toutefois qu'il ne souhaite pas bloquer le dossier du lycée, pour lequel tout le monde est favorable.

Il ajoute qu'il met son vote en conformité avec les réflexions qu'il a pu tenir lors de la commission des finances et du conseil municipal du 10 avril (ROB).

Sylvie ROYO (conjointement avec Robert DAUMAS et Mireille VALLORANI) informe qu'ils voteront contre le budget :

Elle rappelle que comme l'année dernière, ils ont demandé par mail des informations détaillées sur les chiffres des différents budgets, (dont celui du CCAS), informations qu'ils ne leur ont pas été fournies.

Comme l'ensemble du conseil municipal, ils comprennent l'importance du projet du lycée, et tiennent à ce qu'il soit réalisé, mais il leur paraît

- *que ce projet n'a pas été appréhendé dans sa globalité financière au préalable,*
- *que les frais s'additionnent et qu'il aurait mieux valu s'assurer au préalable du soutien financier chiffré des institutionnels et des communes environnantes.*

En effet, il a été avancé en commission des finances l'hypothèse d'obtention de subventions importantes de la part de la région ou du département, mais aucune contractualisation n'est produite.

Avec ce budget, l'endettement de la commune va atteindre 14 500 000 euros, cette somme n'intégrant pas le coût d'acquisition des terrains, chiffrés par les Domaines à 4 177 000 euros. (Donc 20 M€ d'euros d'endettement au total qui représentent près de 4 ans de budget communal).

Il faut également garder à l'esprit que l'endettement par habitant s'élève à ce jour à 2500 euros par habitant et en atteindra 3000 euros avec la mise en place de ces nouveaux prêts alors que les strates d'usage pour une commune de 5000 habitants sont de 800 euros par personne.

La commune, du fait de ses engagements antérieurs et du poids de la dette s'engage sur des prêts avec remboursement différé (déjà 1 M€ en 2017 avec franchise de 3 ans), plus les 2 M€ de ce soir, avec également une franchise de 3 ans. Ce sont des montants importants et leur coût, jamais mentionné, est très élevé.

Et là, pour assurer le remboursement de ces emprunts et des charges afférentes aux investissements, des études ont été menées sur des possibilités de cession de biens communaux. On va donc vendre du patrimoine foncier et immobilier pour combler ces besoins de trésorerie.

Patrimoine qui pourrait être rentable (l'exemple du camping largement excédentaire en 2016 est probant) mais surtout qui fait partie de la mémoire des sommiérois.

Ils pensent donc qu'il faudrait envisager d'autres alternatives pour renflouer les caisses de la commune.

Par exemple, et comme ils le demandent sans succès depuis le début du mandat, il leur paraît indispensable que les salles de l'Espace Lawrence Durrell supportent un loyer lorsqu'elles sont occupées par des associations non sommiéroises (école de musique ou radio Sommières pour ne citer que les plus importantes) et qu'elles participent aux frais d'entretien au prorata de leur présence. Il est absolument anormal que les Sommiérois soient les seuls à assumer les charges de ce bâtiment.

C'est pour toutes ces raisons qu'ils votent contre le budget.

2018.04.023 – ADMINISTRATION/FINANCES - TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2018

Vu l'état de notification n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018, reçu le 16 mars 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal

- De maintenir les taux de l'année 2017 pour l'année 2018,
- De fixer le produit fiscal 2018 attendu à la somme de 2.537.833€ de la manière suivante :

Type d'impôts	Bases prévisionnelles 2018	Pour mémoire taux 2017	Proposition taux 2018		Produits attendus 2018
			Coeff. de variation	Taux d'imposition	
Taxe d'Habitation	5 722 000 €	19,34%	1	19,34%	1 106 635 €
Taxe Foncier Bâti	5 241 000 €	25,65%	1	25,65%	1 344 317 €
Taxe Foncier Non Bâti	104 500 €	83,14%	1	83,14%	86 881 €
Produit attendu pour 2018					2 537 833 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 pour (Unanimité)

Régis CARRIERE fait remarquer que le terme « taxe d'habitation » ne convient pas. C'est la compensation de cette taxe qui sera attendue cette année.

2018.04.024 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2017,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017
011	Charges caractère général	50 030,00	24 271,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00	17 836,17
023	Virement à la section investissement	77 692,76	
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements)	59 355,40	59 355,40
66	Charges financières	29 370,00	29 369,10
TOTAL DES DÉPENSES		234 448,16	130 832,09

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017
042	Op d'ordre Transfert entre sections	14 748,16	14 748,16
70	Produits des services	213 400,00	203 606,82
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion	6 300,00	7 000,00
TOTAL DES RECETTES		234 448,16	225 354,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			94 522,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
040	Op d'ordre entre sections	14 748,16	14 748,16	
16	Capital des emprunts	30 000,00	27 552,43	
21	Immobilisations	1 868 043,76	109 859,50	1 758 184,26
TOTAUX		1 912 791,92	152 160,09	1 758 184,26
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution	114 633,16		
021	virement de la section d'investissement	77 692,76		
040	Dotations amortissements	59 355,40	59 355,40	
10	dotations, fonds divers	161 110,60	161 110,60	
13	Subventions	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
TOTAUX		1 912 791,92	720 466,00	1 000 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			568 305,91	-758 184,26

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	recettes	225 354,98	recettes	720 466,00
	dépenses	-130 832,09	dépenses	-152 160,09
Résultat de l'exercice 2017	résultat	94 522,89	résultat	568 305,91
Résultats de l'exercice 2015	Résultat	61 900,24	cpte 001	114 633,16
	affecté à l'Invest. (1068)	61 900,24	excédent d'invest.	0,00
	reste en report	0,00	résultat	114 633,16
résultat de clôture 2017	résultat	94 522,89	résultat	682 939,07
Restes à réaliser	recettes	0,00	recettes	1 000 000,00
	dépenses	0,00	dépenses	-1 758 184,26
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	-758 184,26
Résultat global avec les reports	résultat	94 522,89	résultat	-75 245,19

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Yvette BERTRAND-COURTOT, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal

- **d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :**

Pour la section de fonctionnement :	excédent de :	94 522,89 €
Pour la section d'investissement :	excédent de:	682 939,07 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

Monsieur le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

23 Pour (Unanimité)

2018.04.025 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que les écritures passées par le receveur pour 2017 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- d'adopter le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.026 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice :	excédent	94.522,89
résultat antérieur reporté :		0,00
D'où un résultat de clôture définitif 2017 :	excédent	94.522,89

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2017 :	excédent	568.305,91
résultat antérieur reporté :	excédent	114.633,16
d'où un résultat de clôture 2017 :	excédent	682.939,07
Avec les restes à réaliser		
recettes restant à réaliser :		1 000 000,00
dépenses engagées non mandatées :		-1 758 184,26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De constater les résultats du compte administratif 2017 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement soit 94.522,89 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
- De reporter l'excédent de la section d'investissement soit 682.939,07 € en report à nouveau excédentaire,
- De dire que ces résultats seront repris au budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau de la manière suivante:
 - 94.522,89 € en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 682.939,07 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté
 - Les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 pour (Unanimité)

2018.04.027 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Après examen détaillé des recettes et des dépenses,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De voter par chapitres le budget primitif 2018 de l'eau, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
011	charges à caractère général		50 030,00	50 030,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		22 000,00	22 000,00
023	Virement à la section d'investissement		73 670,00	73 670,00
042	Opérations d'ordre entre sections		60 754,00	60 754,00
66	Charges financières		45 000,00	45 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			251 454,00	251 454,00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
042	Opérations d'ordre entre section		14 454,00	14 454,00
70	Ventes produits		230 000,00	230 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		7 000,00	7 000,00
Total des recettes de fonctionnement			251 454,00	251 454,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
020	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	14 454,00	14 454,00
16	emprunts	0,00	35 000,00	35 000,00
21	immobilisations	1 758 184,26	67 247,70	1 825 431,96
23	Immobilisations en cours	0,00	37 000,00	37 000,00
TOTAUX		1 758 184,26	153 701,70	1 911 885,96
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
001	Solde d'investissement reporté		682 939,07	682 939,07
021	Virement de la section de fonct.		73 670,00	73 670,00
040	Op ordre entre sections		60 754,00	60 754,00
10	réserves (1068)		94 522,89	94 522,89
13	subventions d'investissements		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
TOTAUX		1 000 000,00	911 885,96	1 911 885,96

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.028 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2017 approuvant le budget primitif du photovoltaïque pour l'exercice 2017,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017, (état néant)

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2017 du budget du photovoltaïque :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017
002	Résultat fonct. reporté		
011	Charges caractère général	52 957,26	15 353,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00	5 574,62
042	Opérations d'ordre	21 478,00	21 477,68
66	Charges financières	7 461,61	6 734,84
TOTAL DES DEPENSES		88 896,87	49 140,16
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017
002	Résultat fonct. Reporté	28 896,87	
70	Vente de produits	60 000,00	62 431,99
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		88 896,87	62 431,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			13 291,83

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER
16	Capital des emprunts	15 000,00	13 745,72	
20	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
21	Immobilisations	99 335,04	0,00	
Total		114 335,04	13 745,72	0,00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution	92 857,04		
040	Dotations amortissements	21 478,00	21 477,68	
13	Subventions	0,00	0,00	0,00
Total		114 335,04	21 477,68	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			7 731,96	

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	recettes	62 431,99	recettes	21 477,68
	dépenses	-49 140,16	dépenses	-13 745,72
Résultat de l'exercice 2017	résultat	13 291,83	résultat	7 731,96
Résultats de l'exercice 2016	Résultat	28 896,87	cpte 001	92 857,04
	affecté à l'Invest.		excédent d'invest.	0,00
	reste en report	28 896,87	résultat	92 857,04
résultat de clôture 2017	résultat	42 188,70	résultat	100 589,00
Restes à réaliser	recettes	0,00	recettes	0,00
	dépenses	0,00	dépenses	0,00
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	0,00
Résultat global avec les reports	résultat	42 188,70	résultat	100 589,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Yvette BERTRAND-COURTOT, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal,

- **d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe photovoltaïque dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit:**

Pour la section de fonctionnement :	Excédent de :	42.188,70 €
Pour la section d'investissement :	Excédent de :	100.589,00 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

Le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

23 Pour (Unanimité)

2018.04.029 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe photovoltaïque,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que les écritures passées par le receveur pour 2017 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- d'adopter le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.030 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2017 :	excédent	13.291,83
résultat antérieur reporté 2016 :	excédent	28.896,87
D'où un résultat de clôture 2017 définitif :	excédent	42.188,70

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2017 :	excédent	7.731,96
résultat antérieur reporté 2016 :	excédent	92.857,04
d'où un résultat de clôture 2017 de :	excédent	100.589,00
Restes à réaliser à reporter		
recettes restant à réaliser :		0
dépenses engagées non mandatées :		0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De constater les résultats du compte administratif 2017 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement soit 42.188,70 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
- De reporter l'excédent de la section d'investissement soit 100.589,00€ en report à nouveau excédentaire,
- De dire que ces résultats seront repris au budget primitif 2018 du budget annexe photovoltaïque de la manière suivante :
 - 42.188,70 € en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 100.589,00 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.031 – ADMINISTRATION/FINANCES - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Après examen détaillé des recettes et des dépenses,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De voter par chapitres le budget annexe primitif 2018 photovoltaïque, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
011	charges à caractère général		24 522,00	24 522,00
012	Charges de personnel		9 000,00	9 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections		21 478,00	21 478,00
66	Charges financières		7 000,00	7 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			62 000,00	62 000,00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	00,00
70	Ventes produits		62 000,00	62 000,00
77	Produits Exceptionnels		0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement			62 000,00	62 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
21	Immobilisations	0,00	149 255,70	149 255,70
16	emprunts	0,00	15 000,00	15 000,00
TOTAUX		0,00	164 255,70	164 255,70
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
001	Solde d'investissement reporté		100 589,00	100 589,00
040	op ordre entre sections		21 478,00	21 478,00
10	Réserves (1068)		42 188,70	42 188,70
13	subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		0,00	164 255,70	164 255,70

Le conseil municipal accepte ces propositions
24 Pour (Unanimité)

2018.04.032 – ADMINISTRATION/FINANCES - TARIFS MUNICIPAUX 2018 – OCCUPATION TEMPORAIRE DES SALLES MUNICIPALES ADDITIF A LA DELIBERATION N° 2018.02.004 DU 6 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une délibération a été établie le 6 février 2018 afin de répartir la gestion des salles entre deux régies et de voter les tarifs municipaux 2018 pour l'occupation temporaire des salles municipales et le prêt des équipements aux associations et particuliers.

Il vous propose aujourd'hui, d'établir un tarif pour la location des salles de danse Pietra et Béjart sous la régie « Associations, Occupation Temporaire des Salles de l'espace Culturel Lawrence Durrell », dans le cadre de demandes de stages payants.

Tarifs municipaux 2018 – location des salles de danse PIETRA et BEJART :

	BEJART 76m ²	PIETRA 125m ²	Temps utilisé
CAUTION	500 €	900€	
	35€	50€	1/2 Journée
	280€	400 €	Semaine

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.033 – ADMINISTRATION/FINANCES - SUBVENTION COMMUNALE 2018 AU CCAS

Vu les actions mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale de Sommières, notamment en matière d'aides et de prévention en faveur des personnes les plus défavorisées, et de prévention et de développement social de la commune,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018 au compte 657362,

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale de Sommières, une subvention de 28 000 € pour l'année 2018,**
- **De dire que les crédits sont inscrits au compte 657362 du budget communal.**

Le conseil municipal accepte ces propositions

23 Pour – 1 abstention (Christophe SCHERRER)

2018.04.034 – ADMINISTRATION/FINANCES – SUBVENTION COMMUNALE 2018 AUX ASSOCIATIONS

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2017 au compte 65741,

Vu l'avis de la commission Associations réunie le 9 avril 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De fixer les subventions à verser aux associations pour l'année 2018, soit au titre de leurs activités, soit au titre d'un projet ponctuel pour un montant total de 27 000.euros**
- **D'attribuer une première enveloppe de 26 800 euros selon la liste ci-après :**

ASSOCIATIONS	Subventions annuelles	Subventions exceptionnelles	Total
AIKIDO	0	200	200
ASSOCIATION SPORTIVE DE SOMMIERES (FOOT) (achat d'un abri pour stocker le matériel)	300	0	300
BADMINTON (championnat)	0	500	500
CTT (Tennis de table)	0	300	300
ECOLE RASETEURS DE SOMMIERES (Finale)	0	400	400
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (Achat et confection des tissus pour le gala, achat de petit matériel pour l'amélioration des cours)	0	300	300

ASSOCIATIONS	Subventions annuelles	Subventions exceptionnelles	Total
HAND BALL CLUB (renouvellement du matériel usagé)	1800	0	1800
LA BOULE DU PRINTEMPS (Grand prix de Sommières)	0	800	800
LATITUDE VTT (Aide au fonctionnement général et principalement pour l'école vélo)	0	800	800
MOTO CLUB SOMMIEROIS (Championnat de France)	0	1400	1400
RUGBY CLUB DU PAYS DE SOMMIERES (location bus ou mini-bus)	1000	0	1000
SAINT HUBERT CLUB (achat de gibiers)	0	200	200
SOMMIERES ATHLETISME (Organisation d'un trail découverte)	0	400	400
SPORTIVE COLLEGE MAINTENON (mise en place des interclasses en tennis de table) po	0	300	300
TENNIS CLUB	0	700	700
US TREFLE (Tournoi Michel MARTINEZ)	3000	450	3450
S/Total ASSOCIATIONS SPORTIVES	6 100	6 750	12 850
ANCIENS COMBATTANTS SECTION SOMMIERES	100	0	100
FNACA	100	0	100
MEDAILLES MILITAIRES 1782 Section Sommières	100	0	100
SOUVENIR Français	100	0	100
S/Total ANCIENS COMBATTANTS	400	0	400
ART FRESQUE POVERA	0	300	300
COMPAGNIE DES GRANDS ENFANTS	0	300	300
ALTERNATIV'KULTURE (Projet Fête Médiévale)	0	200	200
COMPAGNIE AUX GRANDS PIEDS	0	250	250
ENSEMBLE VOCAL DE SOMMIERES (Organisation de plusieurs concerts sur la commune)	0	600	600
FAPS (Projets de plusieurs conférences)	0	500	500
GARD'N PARTY (Aide aux ateliers -cours d'anglais)	0	200	200
L'AFICION	0	200	200
LA PUCE QUI RENIFLE	0	400	400
LES FORTICHES (aide à l'organisation "sacrée soirée")	0	500	500
SOMMIERES ET SON HISTOIRE (Aide à l'édition des livres)	0	1000	1000
S/Total CULTUREL	0	4450	4450
ASSOCIATION RUE DU PONT (Aide à la manifestation ; Le Pont fête le printemps)	0	150	150
COMITE DE JUMELAGE CALLOSA DE SEGURA	0	500	500
COMMERCANTS DES TERRES DE SOMMIERES (ex : UCIA)	0	1500	1500
CLUB TAURIN LOU CARMEN (animation Arènes)	2500	500	3000
CLUB TAURIN SOMMIEROIS et de son pays (Organisation de courses camarguaises et courses de nuit)	300	0	300
LES AHURIS SOMMIEROIS (Fête de Sommières)	0	200	200
LES OFNI (Manifestation sur le Vidourle)	0	500	500
S/Total ANIMATION LOCALE	2800	3350	6150

ASSOCIATIONS	Subventions annuelles	Subventions exceptionnelles	Total
AIDONS-LES	0	100	100
APE LA CONDAMINE	0	350	350
APE LI PASSEROUN (Aide au financement des projets pédagogiques)	0	350	350
AARS (Assurer les besoins de la famille de syriens qui sont arrivés le 23 mars dernier)	0	300	300
ARCOUS (Aide aux différentes animations)	0	800	800
LA PASSERELLE	0	300	300
PERSEPHONE (Aide à l'opération prévention du gaspillage alimentaire)	0	200	200
FNATH	0	200	200
PASSERELLE DE LA LUTTE C/CANCER (Aide pour les 100 ans de la ligue contre le cancer)	0	350	350
5/Total DIVERS	0	2950	2950
TOTAL	9 300	17 500	26 800

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

Régis CARRIERE rappelle que dès le début du projet de réhabilitation de l'espace Lawrence Durrell, il avait alerté sur le surcoût en consommables que cela allait entraîner. Il estime que tout ne peut pas être gratuit et que les associations devraient participer à ces frais.

Or, il constate que les subventions de certaines associations ont augmenté, alors que l'enveloppe attribuée au CCAS est identique à l'an passé.

Sandrine MROZOWSKI informe que l'ARCOUS bénéficie d'une subvention par le CCAS, mais également d'une prise en charge sur le budget communal des associations. Elle fait remarquer que la subvention communale n'a pas augmenté en soi pour le CCAS.

Régis CARRIERE pense qu'il faut revoir la présentation des subventions du CCAS. Il faut que les actions sociales apparaissent plus clairement.

Pierre MARTINEZ répond que les subventions de certaines associations à caractère social (ex : ARCOUS) auraient pu être transférées au CCAS. Elles ont toutefois été maintenues sur le budget « associations » car cela restait dans le cadrage prévu.

Il précise que seulement 3 associations ont vu leur subvention augmenter légèrement et que 6 nouvelles associations se sont créées depuis l'an dernier. Toutes les autres étaient déjà existantes. L'UCIA qui n'a pas bénéficié de subvention l'an dernier mais qui percevait 3000 € les années précédentes recevra 1500 € cette année.

Hélène GRAVAT estime que certaines associations pourraient se dispenser de demander des subventions.

Elle ajoute que le club du 3^{ème} âge ne demande pas de subvention et que depuis 2 ans, le personnel communal ne fait plus le ménage dans leurs locaux.

Pierre MARTINEZ répond que la commission des associations a validé les subventions comme présentées pour 2018.

Afin d'affiner cette attribution pour 2019, il propose aux élus de se réunir et d'avoir une réflexion sur l'intérêt communal de chaque association.

Toutefois, il avertit que si les élus décident de vérifier qui fait quoi dans chaque association, il faudra accepter les résultats qui en ressortiront.

2018.04.035 – ADMINISTRATION/PERSONNEL – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, durant la période estivale, certains services doivent faire face à un surplus de travail, accentué par le départ en congés des agents titulaires et l'activité touristique.

C'est notamment le cas :

- au Centre Technique Municipal ;
- au service tourisme pour conduire le petit train touristique sur les différents axes touristiques de la commune ;
- au service patrimoine pour animer le site de la Chapelle castrale ;
- au service culture pour assurer le gardiennage des expositions.

Aussi,

Vu l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les crédits inscrits au budget,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser pour la saison estivale 2018 et sa préparation, le recrutement des agents temporaires suivants :**

Service	Fonction	Nombre de contractuel	Période	Indice brut de rémunération	Nombre d'heures hebdo.
Centre Technique Municipal	Agent technique	1	09/07 au 31/08	347	35
Tourisme	Agent technique	1	01/07 au 31/08	347	26
Patrimoine	Agent du patrimoine	2	01/07 au 31/08	347	35
Culture	Agent d'accueil	1	16/06 au 30/09	347	30

- **D'autoriser le maire à procéder aux recrutements**

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.036 – ADMINISTRATION/MEDIATHEQUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE SOCIAL CALADE ET LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE SOMMIERES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre social Calade souhaite utiliser les nouveaux services proposés par la médiathèque.

Le partenariat établi entre la Médiathèque de Sommières et l'association Calade a pour but de développer la mise en place d'animations sociales participatives à l'attention des habitants et de favoriser leur accès aux services culturels.

Le partenariat entre le centre social et la bibliothèque était déjà actif auparavant, mais les espaces, la création de nouveaux services informatiques, numériques, proposés dans la médiathèque permet d'élargir les actions et projets menés ensemble.

Les objectifs du centre social et de la médiathèque se rejoignent sur un certain nombre d'objectifs, notamment sur la volonté de faciliter l'accès à la culture en famille, de développer l'accès aux technologies de l'information, et d'accompagner les publics vers l'autonomie numérique, de promouvoir l'échange des savoirs, de faciliter le lien intergénérationnel, d'accompagner la découverte, la compréhension, et l'utilisation courante de la langue française orale et écrite.

Calade a ainsi demandé à utiliser les postes informatiques de la médiathèque pour proposer une formation informatique pour les débutants. Tous les jeudis, un cours d'informatique a donc lieu dans les locaux de la médiathèque.

Considérant que les nouveaux services de la médiathèque permettent d'élargir les actions menées en partenariat avec le Centre Social Calade,

Il convient de mettre à jour la convention entre le Centre social et la Médiathèque municipale de Sommières.

Le projet de convention mis à jour, joint en annexe, fixe la nature et les modalités de mise en œuvre de cet engagement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** le Maire à signer toute convention entre la Médiathèque de Sommières et le Centre social Calade et le charger de procéder à toutes les formalités administratives découlant de ladite convention.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.037 – URBANISME/PATRIMOINE – PAROISSE DE SOMMIERES – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réfection de l'éclairage de l'église a été effectuée. Il est nécessaire désormais de procéder à la reprise des peintures de l'ensemble de l'édifice et de rénover des panneaux muraux ainsi que le portail.

Ces travaux seront étalés sur trois années afin de ne pas altérer le fonctionnement de la paroisse.

Le coût total de ces travaux s'élève à 118.050 € T.T.C. La part prise en charge par l'Association Diocésaine se monte à 94.440 € soit 80% de la dépense. Cette contribution sera versée à l'avancement des travaux, sur présentation des factures acquittées par la commune de Sommières.

Vu la convention annexée liant la commune de Sommières et l'association Diocésaine de Nîmes,

Il vous est proposé :

- **D'approuver** le programme de travaux de rénovation de l'église et la participation du diocèse de Nîmes,
- **D'approuver** les termes de la convention établie entre la commune de Sommières et l'association Diocésaine de Nîmes telle qu'annexée,
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.038 – URBANISME/URBANISME REGLEMENTAIRE – MODIFICATION DE DENOMINATION DE VOIRIE

Il est proposé de dénommer la voie qui desservira la future gendarmerie (**Route de Galargues**).

Cette voie prend naissance du carrefour de la RD22 et de la RD222 jusqu'au panneau d'agglomération et (ultérieurement) jusqu'au giratoire qui desservira le futur lycée (dévoisement de la RD22).

C'est ainsi qu'il est proposé au conseil municipal, la dénomination suivante :

« Avenue du Colonel Arnaud BELTRAME »

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.039 – ADMINISTRATION/FINANCES – GARANTIE AVEC CONTRAT DE PRET ACCORDE A LA SA HLM « UN TOIT POUR TOUS »

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt formulée par la SA HLM « UN TOIT POUR TOUS » dans le cadre de l'opération « Façades » de réhabilitation thermique des 50 logements de son parc social situé avenue Pierre Mendès France à Sommières.

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti un prêt (contrat de prêt n°73788) pour un montant de 420.565 euros.

La présente garantie, à hauteur de 100% du montant du prêt, est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous et précisées à l'article 9 du contrat de prêt :

Caractéristique de la ligne de prêt

Montant :	420.565 €
Commission d'instruction :	0 €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de période :	1,35%
TEG de la ligne du prêt :	1,35%

Phase d'amortissement

Durée :	15 ans
Index :	Livret A
Marge fixe sur index :	0,6%
Taux d'intérêt :	Livret A + 0,6%
Périodicité :	Annuelle

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°73788 en annexe, signé entre la SA HLM UN TOIT POUR TOUS, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de Sommières accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 420.565 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°73788, constitué de 1 Ligne du Prêt (prêt PAM).

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2018.04.040 – ADMINISTRATION/FINANCES - EXERCICE 2018 – BUDGET COMMUNE - REALISATION D'UN EMPRUNT PSPL AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX DU LYCEE

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux ainsi que des études sont estimés à 10 248 000 € HT.

Afin de pouvoir financer le projet, la Caisse des Dépôts et Consignations est disposée à financer ce projet à hauteur de 3.500.000,00 €.

Une demande de prêt a été adressée à la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle a fait l'objet d'un avis favorable en comité le mardi 27 mars 2018.

Conformément à l'offre de prêt tel qu'annexée, cette demande porte sur deux Contrats de prêt **PSPL** composé d'une Ligne de Prêt pour un montant de 2 000 000 € et d'une Ligne de Prêt pour un montant de 1 500 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRET PSPL 2 000 000 €

- **Caractéristiques** : PSPL
- **Montant** : 2.000.000,00 €
- **Durée amortissement** : 40 ans
- **Index** : Livret A
- **Marge fixe sur index** : 1 %
- **Taux d'intérêt** : Livret A + 1 %
- **Modalité de révision** : SR
- **Amortissement** : déduit (intérêts prioritaires)
- **Périodicité des échéances** : Annuelle
- **Durée de préfinancement** : 36 mois
- **Règlement des intérêts de préfinancement** : Paiement périodique
- **Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement** : Trimestrielle
- **Commission d'instruction** : 1 200 €
- **Pénalité de dédit** : 1%
- **Condition de remboursement anticipé volontaire** : Indemnité actuarielle

PRET PSPL³ 1 500 000 €

- **Caractéristiques** : PSPL
- **Montant** : 1.500.000,00 €
- **Durée amortissement** : 25 ans
- **Index** : Taux fixe
- **Marge fixe sur index** : néant
- **Taux de période** : 0,52 %
- **Taux d'intérêt** : 2,08 %
- **Modalité de révision** : Sans Objet
- **Amortissement** : déduit (intérêts différés)
- **Périodicité des échéances** : Trimestriel
- **Durée de préfinancement** : 12 mois
- **Règlement des intérêts de préfinancement** : Paiement périodique
- **Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement** : Trimestrielle
- **Commission d'instruction** : 900 €
- **Pénalité de dédit** : 1% + Indemnité de Rupture du Taux Fixe
- **Condition de remboursement anticipé volontaire** : Indemnité de Rupture du Taux Fixe

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- **De contracter** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation deux prêts d'un montant total de 3.500.000,00 € dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus et tel que décomposé dans l'offre de prêt annexée à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- **De décider** d'affecter cet emprunt au financement des investissements 2018.

Le conseil municipal accepte ces propositions

12 Pour - (Unanimité) – **9 Abstentions** (Suzanne HERISSON – Patrick CAMPABADAL – Louise BILLY Christophe SCHERRER – Jean-Louis RIVIERE – Sandrine MROZOWSKI – Pierre MARTINEZ – Maryse SIRVENT – Véronique CHATARD) – **3 Contre** (Robert DAUMAS – Sylvie ROYO – Mireille VALLORANI)

Sylvie ROYO (conjointement avec Robert DAUMAS et Mireille VALLORANI) précise qu'ils voteront contre cette enveloppe, car elle leur paraît extrêmement dangereuse dans ses modalités.

En effet, et comme déjà évoqué en commission des finances et lors du débat d'orientation budgétaire, s'engager sur un prêt de 2 M€ sur 40 ans avec un taux variable risque de coûter très cher à la commune, puisque le taux n'est pas capé.

Il est partout question d'une remontée des taux dans les années qui viennent, ce qui augmentera les remboursements, puisque la commune paie tous les intérêts des emprunts avant de commencer à rembourser le capital. Elle répète que le livret A qui est à 0,75 % en ce moment, a dépassé les 6 % par le passé.

Par ailleurs, elle souligne qu'il était prévu une indemnité de « dédit » de 1% du capital restant dû si la commune souhaitait se désengager (par exemple en cas de remontée des taux), et que cela coûterait donc environ 20 000 euros .. Enfin elle aborde le problème des intérêts différés (ici sur une période de 3 ans). Cette franchise coûtera donc, c'est inscrit sur l'offre de prêt, 106 848 euros pour les 3 ans de franchise, somme à laquelle s'ajoutent évidemment les intérêts d'emprunt....

Régis CARRIERE précise qu'il est évident que ces taux posent problème. Mais il semblerait que la Caisse de Dépôts soit la seule solution. Il demande toutefois si d'autres organismes ont été sollicités.

Il pense que si la commune souhaite accueillir le lycée, il n'y a pas d'autre solution. Sinon il faut tout arrêter.

Sylvie ROYO répond que seule la Caisse de Dépôts pouvait faire une proposition sur 40 ans et que si elle est sur 40 ans, c'est que le budget de la commune ne permet pas de faire autrement.

Elle ajoute qu'il n'est pas question de tout arrêter. Elle rappelle que Pierre MARTINEZ avait évoqué l'éventuelle création d'un syndicat regroupant les communes directement concernées par le lycée. Elle précise qu'il serait plus aisé de rembourser l'emprunt à plusieurs.

D'autre part, elle souhaiterait que la Caisse de Dépôts confirme par écrit qu'elle ne peut pas caper. Car elle reste persuadée que cela est possible.

Monsieur MAROTTE précise que la Caisse des dépôts a été la seule à répondre à la commune.

Il informe que le cabinet GARCIA DIAZ a fait une présentation du lycée aux membres du bureau de la communauté de communes. La construction du gymnase a été évoquée à cette occasion.

Suzanne HERISSON ne comprend pas pourquoi aucun contact n'a été pris avec les Communautés de Communes du Pays de Sommières et du Piémont Cévenol, alors que les élus savent depuis septembre que le lycée sera à Sommières.

Sandrine MROZOWSKI pense que la réticence de certaines communes est peut-être due au fait que Sommières leur présente déjà une facture.

Monsieur MAROTTE précise que le coût de la construction du gymnase ne leur a pas été communiqué.

Pierre MARTINEZ précise que les communes concernées par le lycée ne sont pas seulement celles des communautés de communes du Pays de Sommières et du Piémont Cévenol mais également des communes de l'Hérault.

Il informe que dans une présentation à la CCPS, le Cabinet GARCIA DIAZ a évoqué le fait que le gymnase pourrait être un peu plus grand s'il avait vocation à être intercommunal.

Il lui apparaît normal que la commune ne supporte pas seule le financement. Toutefois, il rappelle que les autres communes n'ont pas l'obligation de participer au financement via la CCPS ou un syndicat. D'où l'importance de la méthode pour les convaincre de s'associer au projet. Il faut que les maires se l'approprient, et pour cela ils ont besoin d'avoir un certain nombre d'explications (timing, détail du projet..)

Régis CARRIERE comprend que cet emprunt inquiète mais il pense qu'il est encore temps pour trouver des financements et que quoi qu'il en soit il faudra payer la facture à la fin.

Monsieur MAROTTE ajoute qu'une décision rapide doit être prise car la Région avance sur le projet.

Christian PIERRE qui a lu dans le Midi Libre que la solidarité au sein du conseil municipal semblait se dégrader, souhaite rappeler que les membres de ce conseil ont été élus avec monsieur MAROTTE et que cela engage à une certaine solidarité.

Il comprend que les points de vues -voir les contestations- par rapport à certaines décisions soient émis, mais il ne souhaite pas que cela devienne une opposition forcenée.

Il souhaite que l'assemblée reste dans la solidarité et l'optimisme.

Il rappelle que depuis plusieurs années, les impôts n'ont pas augmenté à Sommières et ajoute que personnellement, s'il doit mettre à l'écuelle un peu de son budget pour la création du lycée et la concrétisation des projets, il n'hésitera pas.

Il fait confiance à l'équipe dirigeante et pense que son intelligence doit être respectée.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Guy MAROTTE



